



---

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2022**

**Présents** : S. BRUXELLES, E. VIGNAL, J. LABROUSSE, C. PEJOINE, S. MOUNIER, V. MOUNIER, G. VERLHAC, F. ETCHARD, S. VIDALIE, S. CRAMIER, A DA COSTA. G.RISACHER

**Absents** : A. MARCOU, E. ROUQUIER, D. FOUCAUD

E. VIGNAL a été élue secrétaire de séance.

C. Péjoine donne lecture des délibérations du 18 février 2022.  
Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé.

**COMPTE-RENDU DE REUNION**

**AGGLO DE BRIVE le 21/03/2022.**

- Le compte administratif 2021 a été voté à l'unanimité.  
Résultats définitifs : En fonctionnement : 3 376 907,50 €, en investissement : 1 678 000 €, solde des restes à réaliser : -1 642 817,16 €, résultat net total : 3 351 793,64 €, Taux d'endettement : 78 159 000 € (écart entre 2020/2021 : 38 000 000 €)
- Le budget principal a été présenté et voté à l'équilibre pour 2022. En fonctionnement : 83 553 000 €, En investissement : 20 264 000 €, Total des emprunts prévus : 15 995 000 €
- Projet de Délibération : Vente d'une parcelle dans la ZA Escudier sud commune de Donzenac à l'entreprise Mericq (fournisseur en produits de la mer) dans le cadre du développement de son activité. La cession de terrain aménagé se fera au prix de 28.60 € HT le m<sup>2</sup> soit au total 362 983 ,80 € HT

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE ÉLECTRIFICATION ET ÉNERGIE le 4 février 2022 à Sadroc**

- Présentation des comptes du secteur intercommunal de St Féréole.
- Le compte administratif a été présenté et voté. Il reste largement positif.
- En fonctionnement :
  - Recettes : 144136,32 €    Dépenses : 4 936 €    Résultat d'exercice : 139 199,38 €
- En investissement :
  - Recettes : 373 420 €    Dépenses : 299 780,64 €    Résultats cumulés : 73 639 €
- Le budget principal 2022 a été présenté et voté à l'unanimité : Il s'équilibre en fonctionnement à 635 192 € et en investissement à 651 800 €
- La liste des travaux établis sur les communes de Sadroc, St Pardoux L'Ortigier et St Féréole est énoncée.

En ce qui concerne Sadroc :

- Extension à la Vergnolle 21 000 € HT (Les travaux commenceront lorsque le terrassement de la construction sera fait), Sécurisation de ligne à la Guillaumie (début avril) :12 700 € HT, Extension à Bergeal (en cours) :14 470 € HT, Sécurisation de ligne à La Rue : 4 813 € HT, Extension à la Brousse : 20 000 € HT
- Le programme de 2022 est présenté :
  - Dissimulation au lotissement Les Vergnes : 100 000 € HT, Renforcement à Lachaux : 20 000 € HT, Dissimulation aux Vergnes : Electrification : 20 500 € HT pour le syndicat, 12 300 € à la

charge de la commune. Eclairage public : 32 000 € HT pour le syndicat, 16 000 € à la charge de la commune.

- La commune de St Féréole dans le cadre des économies d'énergie a baissé l'intensité de l'éclairage public de 50 %, L'éclairage est coupé à partir de 21h.
- La réflexion est engagée dans le cadre des économies d'énergie et devant l'extension des réseaux sur notre commune

### **FEDERATION ELECTRICITE ET ECLAIRAGE PUBLIC 31 mars à Tulle**

- Présentation des comptes administratifs par secteurs.
- Installation de nouvelles bornes de recharges électriques 32 W sur Donzenac, Pans deTravassac, Allassac, St Feréole, Ussac.
- Tarifs :
  - Abonnement annuel 18 €
  - Tarif de recharge à la minute et selon la puissance demandée.
  - Le tarif de nuit sera de 50 % inférieur pour les personnes ayant un abonnement.
- Actuellement les marchés pour l'électrification rurale et l'éclairage public sont distincts. La fédération souhaiterait qu'il n'y ait qu'un seul marché en 2024 pour une meilleure coordination.
- La fédération s'engage à partir du 1<sup>er</sup> avril à prendre en charge 65 % du coût HT des travaux pour la rénovation de l'éclairage public. 30 % restent à charge pour la commune. Pour le reste des travaux les participations restent inchangées.

### **SIAV 28 FEVRIER 2022**

Le budget a été présenté et voté

### **CONSEIL D'ECOLE LE 14 MARS 2022 A SAINT PARDOUX L'ORTIGIER**

- Effectifs de rentrée pour 2022 : Petite section : 21, Moyenne section : 21, Grande section : 26 , Cours préparatoire : 21, Cours élémentaire1 : 19 , Cours élémentaire 2 :23, Cours moyen 1: 18, Cours moyen 2 : 23

TOTAL RPI : 172

- Activités :
  - *USEP* : course, jeux collectifs, escrime, participation à la semaine olympique et paralympique, athlétisme, tennis
  - *Pays d'Art et Histoire* : L'aventure du rail, atelier Kapla, lecture de paysage, Le village de Sadroc au temps jadis
  - *Semaine des mathématiques* : participation au rallye départemental pour les cm1 et cm2
  - *Sorties scolaires* : Classe découverte à l'île D'Oléron du 21 au 25 mars, sortie en train aller/retour Allassac /Uzerche et visite de la tour César, sortie théâtre, sortie aux châteaux de Hautefort, Castelnaud, sortie à Lacave.

Les enseignants ont remercié la mairie et APE pour leur participation financière.

- Travaux :
  - La fibre a été installée.
  - Les classes ont été équipées de capteurs de CO2.

À noter : De nombreux retours très positifs concernant la cantine suite à l'embauche de Mme Céline Valenduc nouvelle cuisinière.

### **SIRTOM**

- Compte administratif

Mme Berthomé Receveuse valorise et assure que le compte de gestion est exact, que la gestion du Sirtom est saine. Le compte administratif est présenté et voté à l'unanimité.

Résultats Définitifs :

- |  |   |
|--|---|
| ○ section investissement : -332 579,13 € | Section fonctionnement : 1 009 472,16 €                     |
| ○ Besoin de financement : 332 579,13 €   | Résultat reporté excédentaire au budget 2022 : 676 893,03 € |

- Bilan des tonnages 2021 :

Le tonnage des ordures ménagères 29 183 T n'ayant pas baissé comme attendu, une augmentation de la collecte sélective (+ 1 131 T), une explosion de la collecte en déchetterie (+ 5 122T) ont entraîné une augmentation des dépenses de traitement et d'incinération non budgétée.

Tous déchets confondus : 584kg/habitants /an soit 40 kg de plus qu'en 2020

- Objectifs et réalisations 2022 :
  - Digitalisation du service de façon à optimiser les collectes, assurer l'interface entre usagers et Sirtom, garantir et protéger les données des usagers, contrôler l'accès aux déchetteries à l'aide de badges numériques.
  - Poursuite de la mise aux normes des Déchetteries (Uzerche)
  - Acquisition de 3 bennes à ordures ménagères.
  - Poursuite de l'extension de la collecte des fermentescibles en porte à porte et en apport volontaire.
  - Mise en place de nouveaux conteneurs et colonnes pour le tri sélectif.
  - Refonte du calcul de la TIEOM, de la redevance spéciale pour les entreprises, de la redevance communale.  
TIEOM : Part fixe 39.29 € Prix au litre 0,0231€
  - Mise en place du ramassage alterné sur les communes rurales. Pour Sadroc à compter du 1<sup>er</sup> Avril ramassage le lundi semaine paire : bac jaune, semaine impaire bac marron.
- Débat sur les garanties en matière de protection complémentaire santé et prévoyance. L'entreprise sera obligée de participer pour chaque agent au plus tard en 2026.
- Délibérations pour
  - donner délégation d'attribution au président Mr Laporte pour la durée du mandat
  - conventionner avec l'association inter entreprise de la santé au travail pour assurer les visites médicales des agents
  - pour la fourniture de bacs roulants, de nouveaux conteneurs, l'achat de 2 bennes à ordures ménagères.

## **FRANCE ALZHEIMER**

- Rencontre avec M. Roumazeille Président de France Alzheimer Corrèze.
- Nous projetons de signer la charte « ville Aidante ». Elle permet à la mairie de proposer aux personnes atteintes de la maladie et aux personnes aidantes des rencontres à domicile, des groupes de paroles, des actions conviviales, des ateliers manuels culturels ou à mobilisation cognitive organisés par l'association.
- La plupart des ateliers sont gratuits. Les adhérents doivent verser une cotisation de 25 € annuelle à l'association pour y accéder.
- La mairie fait le relais entre les aidants ou aidés et l'association, en communiquant, en répertoriant les demandes, en proposant et favorisant la mise en place des ateliers, en assurant le transport des personnes.
- Se rallier aux communes voisines permettrait de composer des groupes plus importants et varier les prestations.
- Tout cela sera rediscuté prochainement en réunion de CCAS.
- Le conseil se positionne favorablement pour signer la charte.

## **RÉSEAU VOISINEUR**

- Le conseil départemental via l'instance de Gérontologie met en place le « Réseau Voisineur ». Il se constitue de bénévoles ayant eu une formation initiale et signé une charte d'engagement pour se rendre auprès des personnes âgées afin de rompre l'isolement et maintenir le lien social.
- Pour les personnes visitées, c'est une attention, des discussions, un moment partagé au domicile.
- Toute personne peut devenir bénévole, rejoindre le réseau où elles seront guidées.

- Une rencontre en mairie est prévue le 13 avril avec les responsables de façon à affiner les modalités de mise en place.

## **ACTIVITES DIVERSES**

### **CHANGEMENT DU JOUR DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES.**

- Afin d'optimiser la collecte, (seulement 37 % de présentation des bacs sur l'année) le Sirtom décide d'assurer la collecte, à partir du 1<sup>er</sup> avril, seulement les lundis ; Semaine paires bac jaune, Semaines impaires bac marron.  
Les bacs peuvent être remplacés pour une capacité supérieure si vous le jugez nécessaire. Il faut en faire la demande auprès du Sirtom .Ils sont livrés gratuitement à domicile même en l'absence du demandeur.  
Il est rappelé que seul l'enlèvement des ordures ménagères donc le bac marron est facturé.

## **ORDRE DU JOUR**

### **DELIBERATION POUR :**

- PRORATISATIONS DES SALAIRES DES ATSEM SUR LE RPI.

La proratisation des coûts porte sur les salaires des 2 ATSEM sur St Pardoux l'Ortigier et 1 ATSEM sur St Bonnet L'enfantier.

Le coût de la proratisation s'élève à : 921 € par enfant scolarisé sur St Pardoux soit 26 709 € au total.

350 € par enfant scolarisé sur St Bonnet soit 4 200 € au total.

Le coût total sera de 30 900 € pour l'année 2021 pour la commune de Sadroc.

Les sommes dues seront révisées à chaque rentrée scolaire en fonction des effectifs arrêtés par le DASEN

Le conseil valide et délibère favorablement à l'unanimité sur ces sommes.

- PROVISION COMPTABLE POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Madame La trésorière oblige à mettre au budget le total des restes à recouvrer des factures impayées des années précédentes. Ces sommes doivent apparaître au budget en dépenses de fonctionnement : 135 €.

Le conseil délibère favorablement.

- VOTE DU TAUX DES TAXES FONCIERES 2022

Considérant le taux d'inflation pour l'année en cours, les variations des taux des années précédentes, les taux appliqués sur les communes voisines et après la présentation d'une simulation avec différents pourcentages d'augmentation s'appuyant sur les bases d'imposition prévisionnelles fixées par l'Etat, le conseil vote pour une augmentation de 2 % pour le foncier bâti et 0,8 % pour le foncier non bâti.

La plus-value pour la commune sera, si les bases prévisionnelles ne sont pas modifiées, de 15 025 € par rapport à 2021. Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

- VOTE DU BUDGET

Présentation au format M14 et M57 (nouvelle présentation).

M. le Maire présente le budget 2022 en détail.

Le budget s'équilibre :

○ En fonctionnement à 694 957,36 €                      En investissement à 829 500,11 €

M. le Maire présente le montant des subventions attribuées aux associations communales. Au total 14 000 € sont alloués cette année.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

- DEMANDE D'ALIENATION DE CHEMIN COMMUNAL AU LIEU-DIT MOULY.

M. le Maire s'absente ne voulant pas influencer le débat car il se trouve personnellement concerné.

M. Labrousse présente la situation avec plan comme support. La propriété et Sci de Mme Verlhac à Mouly est traversée par la Voie Communale 8. La propriétaire demande l'aliénation d'une partie de cette voie afin de sécuriser son entreprise.

Il s'avère que nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour délibérer. La commission voirie décide de se déplacer sur place, en présence des propriétaires et riverains, afin de recueillir tous les renseignements nécessaires et apprécier la situation au plus près.

- ABATTAGE DE CYPRES A L'EGLISE.

La présence de 2 cyprès trop proches de l'église est jugée dangereuse et ils abiment l'église..

Après présentation de différents devis pour l'abattage de ceux-ci, l'entreprise De Branche En Branche est retenue pour une prestation d'un montant de 1 900,83 HT.

La commission Fleurs s'engage à replanter une haie d'arbustes pour protéger des vis-à-vis. La zone sera dans le même temps sécurisée.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

- ACHAT DE MATERIEL

- Perche taille-haie thermique : 607,36 HT
- Débroussailleur thermique avec reziprocator : 643 ,26 €
- Décorations de Noël (sapin lumineux : 141,50 HT, décors pour lampadaires : 1 345 HT)
- Suite à infiltration d'eau, reprise et pose de faïence sur mur de salle de bain et cabine de douche dans l'appartement communal loué par Mme Lecolère : 1 100 € HT

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité pour l'ensemble de ces achats.

- TRAVAUX DANS APPARTEMENT CÔTÉ EST AU-DESSUS DES ECOLES

Récapitulatif des corps de métiers intervenant dans cette restauration.

- DBZinc couverture : 1 940,00 € HT
- Jerome Rebière menuiseries intérieures : 5 926,63 € HT
- Descat platerie : 20 510,50 € HT
- Sols et peintures Briviste : 1 746,28 € HT
- Elec 19 : Electricité 12 548,00 € HT
- Haas : Plomberie ventilation : 5 776,74 € HT
- Socoo'c Aménagement de cuisine : 4 890,57 € HT
- Honoraires 4 884,57 € HT
  - TOTAL : 58 223,29 € HT

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

Le début des travaux est prévu le 25 avril.

- CALENDRIER SURVEILLANCE DE LA PÊCHE A L'ÉTANG

Les conseillers municipaux assureront la surveillance de la pêche à l'étang des Faures en parallèle d'un garde-pêche pendant la durée d'ouverture.

- FINALISATION DU BULLETIN COMMUNAL

La mise en page du nouveau bulletin communal, élaborée entièrement par la commission information, n'est pas loin d'être finalisée. Quelques détails encore à peaufiner.

L'impression se fera en fin de semaine, la distribution le week-end suivant par les membres du conseil municipal.

- PERMANENCES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Les permanences sont établies pour le 1<sup>er</sup> tour et le 2<sup>e</sup> tour.

- CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Elle se tiendra au monument aux morts à 11 h. La Marseillaise sera chantée « a Capella ».

- AUTORISATION DE PASSAGE

Le conseil autorise le passage sur la parcelle communale B1090 afin que les riverains puissent vendre les terrains attenants pour implanter de nouvelles constructions. Une cession de cette parcelle sera ensuite étudiée avec les riverains concernés.

- QUESTIONS DIVERSES

- Suite à une demande des parents : peut-on repousser l'heure de la garderie le mercredi de 12h30 à 12h45 ? M. le Maire voit avec M. Marsaleix.
- Passage de camions de travaux entraînant la dégradation de la route des Ramades alors que la route est barrée et limitée à 19T. Même constatation sur la route du Breuil. M. le Maire se renseigne.

La séance est levée à 00h05.

Prochain conseil le 6 mai 20h30

**Signatures**